

Convocation des Elus
le : 08 NOV 2021
Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le:

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 novembre 2021

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3312-1,

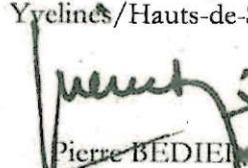
Après avoir pris connaissance de la communication écrite de Monsieur le Président de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine relative aux orientations budgétaires de l'EPI pour l'exercice 2022;

Sa commission Finances entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le Conseil d'administration prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) relatif à l'exercice 2022 du budget principal de l'établissement et du budget annexe de l'archéologie préventive.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine



Pierre BÉDIE

Président du Conseil départemental
des Yvelines